

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**Du 7 juin 2017 à 20 h 30**

Par suite d'une convocation en date du 24 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buis-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buis-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 7 juin 2017 à 20h30

Etaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		GUERIN Ludovic
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles	

Pouvoirs

Absents : GRASMENIL Eric, LANGLOIS Patrice, POIRIER Marcel

Secrétaire de séance : LEMOUSSU Joel

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents

Repas des cheveux blancs, proposition balayeuse du Teilleul et vente Ancienne Mairie

1) Approbation du compte-rendu du 3 avril 2017.

M. Luquet précise qu'une petite modification concernant l'étude de faisabilité d'assainissement du Bois Léger a été ajoutée, demandant « un co-pilotage afin d'élaborer ensemble le projet ».

2) Convention FDGDON 2017 concernant le frelon asiatique (annexe 1) : délibération.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du contenu de la convention FDGDON décide d'adhérer et donne pouvoir au maire pour signer celle-ci.

3) Convention SDEM effacement éclairage public et électricité : rapporteur Eric COURTEILLE.

N'ayant pas reçu les éléments concernant ce projet, ce point est reporté à une réunion ultérieure.

4) Proposition du département : avis sur projet prévu en 2018 : rapporteur Sébastien LEBOISNE.

Monsieur LEBOISNE expose le projet qui porte sur la sécurisation du carrefour RD 972/RD 134, et sur l'aménagement du croisement et de ses abords. Il nous présente l'estimation qui porte sur un montant total de 52000 €.

Le conseil municipal accepte cette estimation et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents s'y rapportant, dont la convention avec le département et décide de porter cette somme à la préparation du budget 2018.

5) Panneau Village : avis sur les devis de l'entreprise Your Comm : rapporteur Jean-Claude PARIS.

Monsieur PARIS nous présente le devis Your Comm portant sur la réfection des panneaux de signalisation des villages. Le conseil après en avoir délibéré décide de choisir l'option fond réfléchissant qui est évalué à 3816,19 € HT.

6) Subventions 2017 aux associations : délibération.

Madame Guérin présente la liste des associations qui bénéficiaient d'une subvention de la part de la CC de St-Hilaire-du-Harcouët jusqu'à l'an dernier, et dont la CLECT a décidé de transférer la charge aux communes. L'enveloppe totale restant identique, les montants demandés aux communes sont proportionnels à la population des communes concernées. Ces montants seront reversés par la Communauté d'agglomération dans l'Attribution de Compensation. Le montant pour notre commune s'élève à 1700 €.

Madame Guérin présente ensuite les propositions de la commission pour les subventions aux associations locales, dont voici le détail :

- Gymnastique volontaire : 150 €
- Société de Chasse Buais-Ferrières : 120 €
- Animaux nuisibles Buais-Les-Monts : 200 €
- AFN : 50 €
- Club du 3^{ème} Age Buais : 350 €
- Musique et loisirs : 230 €
- Comité du jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach : 130 €
- Comité des fêtes de Buais : 1600 €
- Handball Le Teilleul : 120 €
- US HandBall SHH : 30 €
- Banque alimentaire de la Manche : 200 €
- La pétanque de Buais : 120 €
- Buais Country : 150 €
- FAJ (Fond aide jeunes du Conseil Départemental) : 150 €
- Exposition Restoux (Le Teilleul, ponctuel) : 500 €
- Section UNC/AFN SSM : 50 €
- Club espoir et amitié SSM : 250 €
- Société de chasse SSM : 50 €
- Association Récréa'Monts SSM : 150 €

Le total s'élève à 4600 €.

Ce qui fait un total général de 6530 € y compris les aides pour les voyages scolaires. IL est accepté dans sa globalité.

7) Décisions modificatives sur le budget primitif communal 2017 : délibération.

Madame MICHALET secrétaire de mairie, a présenté la demande du trésorier pour régulariser l'état de la dette 2017. Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le virement de crédit comme suit :

DM n°1 Investissement : -512 € au chapitre 023 art 23-13 : OPNI
+512 € au chapitre 16 art 16-41

Fonctionnement : -10 € du chapitre 011 art 6231
+10 € au chapitre 66 art 66111

DM n°2 : Ouverture de crédit 321,45 € au BP communal 2017. Suite à la création de la commune nouvelle et à la dissolution des CCAS de ces deux communes, il restait un solde positif de 321,45 €. Ce solde n'ayant pas été pris en considération au compte administratif 2016, il convient d'en régulariser l'affectation. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'affectation comme suit :

Fonctionnement : - 321,45 € au chapitre 002, résultat reporté recettes
+ 321,45 € au chapitre 011 article 6182 Documentation générale

8) Bureau des élections législatives les 11 et 18 juin 2017

Chaque bureau de vote s'est réparti pour y définir les noms des personnes pour chaque permanence.

9) Questions diverses

a) Repas des cheveux blancs du 10 septembre 2017.

Madame GUERIN a présenté les différentes propositions des repas traiteurs. Le choix s'est porté sur Le Lion d'Or à Fougerolles du Plessis, il s'élève à 18 € par personne, hors boissons et desserts.

b) Proposition convention balayeuse du Teilleul

Monsieur le Maire expose le courrier concernant notre demande de mise à disposition de la balayeuse. La proposition de la commune du Teilleul s'établit aux conditions suivantes : 60 € de l'heure avec chauffeur, temps de déplacement en plus. Le conseil accepte cette proposition et donne pouvoir au maire pour signer la convention qui sera proposée.

c) Vente ancienne mairie

La commune de Buais avait donné mandat au notaire Le BESNERAIS de Mortain pour la vente de notre ancienne mairie ; nous devons la renouveler et le conseil propose de transférer ce mandat de vente au successeur de maître Le BESNERAIS, à savoir SCP Dabat-Blondeau et Guerin-Schoeffler.

Fin de la réunion à 22 heures 10